

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Considérant la protection de l'environnement essentielle pour la qualité de la vie et pour un développement durable, la société **Brambati SpA** entend par le présent document :

- Exprimer sa volonté de tempérer les exigences de développement économique et de création de valeur par le respect et la protection de l'environnement ;
- Expliquer les lignes directrices de l'entreprise en matière de protection de l'environnement ;
- Partager avec les parties concernées (travailleurs, employés, collaborateur, entrepreneurs, associations, syndicats, institutions, citoyens, etc.) les principes de gestion correspondants ;
- Favoriser la participation et la collaboration de toutes les parties concernées, ayant conscience du fait que leur contribution active soit déterminante pour atteindre les objectifs liés à la protection de l'environnement ;
- Mettre en œuvre, documenter et maintenir actif un Système de management environnementale conforme aux dispositions de la norme ISO 14001:2015.

La Politique environnementale de la société **Brambati SpA** se concrétise par les principes de gestion suivants :

- Le respect total de la législation en vigueur (y compris tout autre prescription environnementale à laquelle la société **Brambati SpA** a adhéré), de la réglementation de référence et des procédures de l'entreprise en matière de protection et de sauvegarde de l'environnement ;
- L'adoption de techniques d'écoconception qui permettent d'évaluer l'impact environnemental et économique indirect de la production de ses machines et de leur utilisation au cours de leur Cycle de Vie ;
- L'emploi de processus et technologies qui préviennent et/ou réduisent les impacts sur l'environnement ;
- La gestion des activités de production de manière à réduire les impacts sur l'environnement qui y sont directement liés, en accordant une attention particulière à la gestion des déchets produits et aux risques liés à l'utilisation de substances polluantes ;
- L'utilisation de moyens et matériaux ayant des caractéristiques conformes à la législation en vigueur en matière d'environnement, de faibles consommations, un faible impact environnemental et recyclables ;
- La diffusion au sein de l'entreprise, par une action constante de sensibilisation, d'une culture vouée à l'adoption de comportements corrects de point de vue de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et su territoire ;
- Le développement, par la formation et l'information, des compétences professionnelles et des efforts pour opérer conformément aux procédures de sauvegarde, durabilité, prévention et protection ;
- L'implication et la participation du personnel au processus d'amélioration continue et à la durabilité en matière de protection de l'environnement ;
- L'augmentation des performances environnementales et des niveaux de bien-être physique et intellectuel des travailleurs qui en résultent, à travers une organisation du travail établie dans ce but et la mise à disposition de ressources économiques, humaines et technologiques adéquates ;
- Le développement de la conscience générale du fait que la responsabilité de la durabilité et de la protection et de la sauvegarde de l'environnement incombe à tous les travailleurs, à tous les niveaux de l'entreprise, selon les compétences et le niveau de responsabilité de chacun ;
- L'implication de toute la chaîne d'approvisionnement dans l'objectif de durabilité, protection et sauvegarde environnementale, notamment à travers la communication de la politique et des objectifs, la coopération et la coordination lors de chaque phase du rapport contractuel ;

- La vérification constante de la gestion de la protection et de la sauvegarde de l'environnement, à travers l'analyse critique des résultats obtenus et la révision des principes susmentionnés et du Système de management environnementale, intégré au SMQI.

La présente Politique environnementale a notamment pour objet la prévention de tout type de pollution, elle représente la guide pour l'amélioration continue des performances environnementales et du Système de gestion correspondant (notamment par la recherche de la mise à jour constante des technologies employées et des meilleures connaissances a niveau scientifique) et elle constitue le cadre de référence pour la définition et la revue des objectifs de la société **Brambati SpA** en matière d'environnement.

La Direction de la société **Brambati SpA** s'efforce d'appliquer les principes de la Politique environnementale et de réaliser les objectifs qui en découlent et elle met pour cela à disposition la structure et les ressources nécessaires et effectue une surveillance régulière de l'atteinte de ces objectifs, en favorisant le cas échéant les interventions opportunes de correction ou d'amélioration.

La Politique environnementale, comme les autres Politiques adoptées par la Société, fait également office de document de communication d'entreprise et, pour permettre sa plus large diffusion au sein de la société **Brambati SpA**, le présent document est mis à disposition et exposé sur les tableaux d'affichage de l'entreprise et disponible sur le site internet de la Société.

Les Responsables des fonctions de l'entreprise ont le devoir de :

- Vérifier que ce document soit compris par leurs collaborateurs et, le cas échéant, fournir les éclaircissements requis ;
- Prendre les mesures appropriées pour que les employés opèrent correctement du point de vue du respect de l'environnement dans l'exercice de leurs fonctions.

La Politique Environnementale, comme les autres Politiques, fait régulièrement l'objet d'une revue et d'une révision - normalement dans le cadre de la Revue de Direction - afin de tenir compte des nouvelles intentions de la Direction et/ou des changements survenus.

La Direction de **Brambati SpA**

Date

Codevilla, le 11/06/2020.